

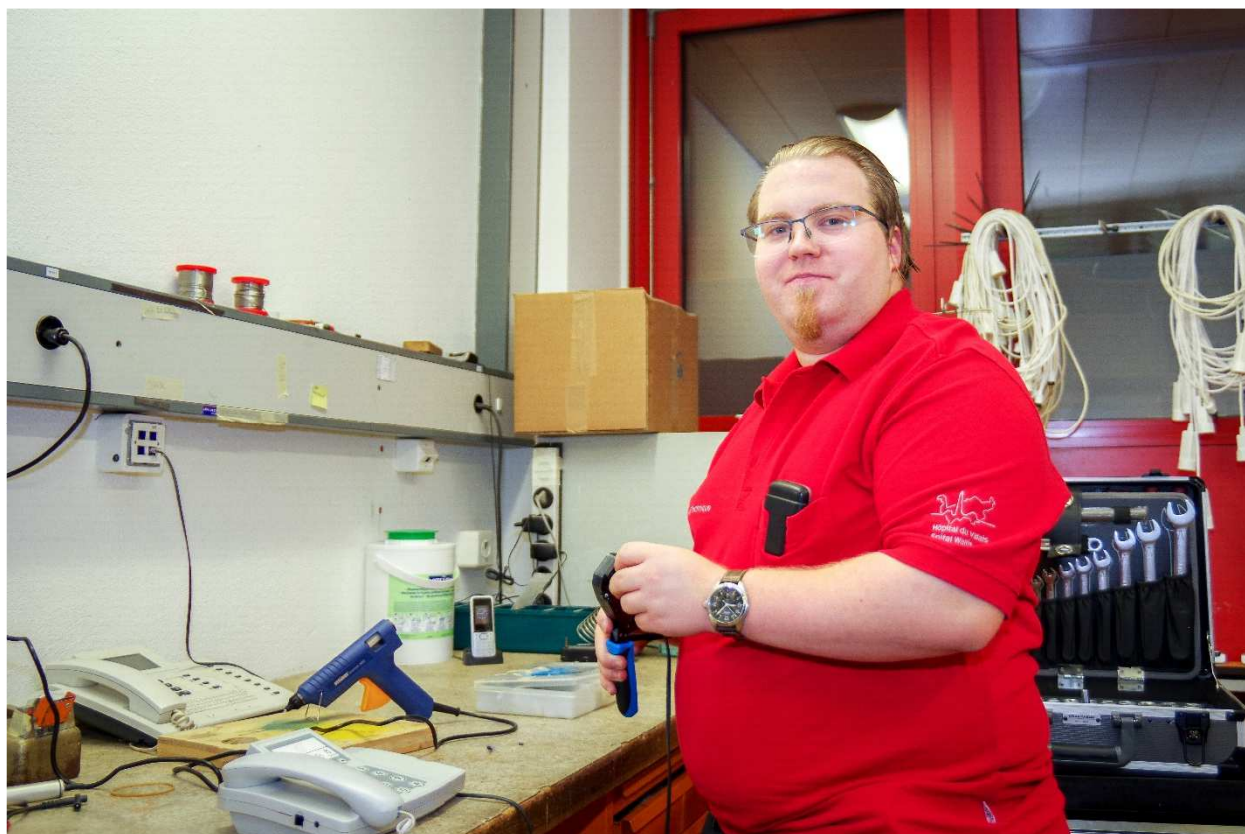
Concept d'encadrement des apprentissages CHVR

Agent-e d'exploitation CFC

CENTRE/SITE(S)	CHVR
DOMAINE	Service technique
RÉDACTEUR DE L'OFFRE	Jérôme Beysard
DATE	Juillet 2020
VERSION	2

Table des matières

1.	Dénomination de la profession	3
2.	Procédure d'engagement	4
3.	Conditions de travail.....	5
4.	Organisation de la formation	6



Pour faciliter la lecture du présent document, les termes génériques sont au masculin. Ils incluent naturellement les personnes de sexe féminin et masculin.

1. Dénomination de la profession

DÉNOMINATION DE LA PROFESSION

Agent d'exploitation CFC

PROFIL PROFESSIONNEL

L'agent d'exploitation prépare les travaux de nettoyage, d'entretien et de contrôle des bâtiments confiés aux équipes de nettoyage : écoles, hôpitaux, homes, immeubles locatifs etc. Il assure la maintenance et le maintien en bon état des installations techniques (service conciergerie), des aménagements extérieurs et des infrastructures (service voirie des routes, chemins, places, parcs et espaces verts).

Source : site Orientation.ch

[Lien](#)

COMPETENCES

Les compétences développées durant l'apprentissage sont les suivantes :

a) Nettoyage des bâtiments

- Organiser et superviser le travail de l'équipe de nettoyage
- Entretien des sols des locaux communs
- Traiter les revêtements spéciaux, boiseries, murs, etc.
- Laver les vitres et parois d'ascenseurs

b) Entretien des bâtiments et des installations

- Effectuer diverses réparations ainsi que de petites installations techniques
- Veiller au bon fonctionnement des installations techniques
- Superviser le travail des techniciens chargés de la maintenance
- Eliminer les déchets de manière appropriée et respectueuse de l'environnement

c) Entretien des espaces verts et voirie

- Entretien des pelouses et des arbres, tailler les haies
- Soigner les parterres de fleurs et nettoyer les bassins d'eau
- Entretien des plantes d'intérieur
- Assurer l'accès aux immeubles, entretenir les places de parc, etc.

d) Gestion et administration

- Gérer les stocks et produits de nettoyage et de matériel
- Contacter les locataires, faire respecter les dispositions
- Rédiger des rapports de travail pour le propriétaire ou gérance
- Participer à l'organisation des réceptions se déroulant dans l'immeuble.

Le plan de formation d'agent d'exploitation est structuré selon le plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour agent d'exploitation CFC.

Source : site Orientation.ch

TITRE VISÉ	Certificat fédéral de capacité (CFC) d'agent d'exploitation
CADRE LÉGAL ET DIRECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance de formation • Plan de formation <p>Sont accessibles sur le site de l'Association romande des agents d'exploitation (betriebsunterhalt.ch)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs • Loi fédérale sur la formation professionnelle <p>Sont accessibles sur le site de la Confédération suisse, (Admin.ch)</p>

2. Procédure d'engagement

MISE AU CONCOURS	<p>Début septembre de chaque année</p> <p>Délai de postulation : fin septembre</p>
CRITÈRES D'ENGAGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Les connaissances de la profession et du milieu hospitalier • Les capacités d'apprentissage • Les capacités à communiquer et collaborer • La présentation soignée • La motivation • Les capacités d'adaptation • L'habileté manuelle et la résistance physique
ETAPES DE LA PROCÉDURE	<p>Le processus d'engagement comprend les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au concours interne et externe • Analyse et sélection des dossiers reçus par les Ressources humaines et le Service de formation CHVR • Entretien individuel avec les représentants des Ressources humaines et du service technique. • Stage probatoire de 5 jours dans un service technique • Ecrit réflexif en fin de stage
DÉBUT DE L'ACTIVITÉ	L'entrée en fonction est fixée au début août de chaque année.

3. Conditions de travail

ENGAGEMENT	<p>L'engagement d'un apprenti agent d'exploitation s'effectue par la signature d'un contrat officiel d'apprentissage auprès du Service de la formation professionnelle pour une durée de 3 ans.</p> <p>L'apprenti compte pour 0 EPT (Equivalent Plein Temps) tout au long de son apprentissage.</p>
SALAIRES	<p>Salaire mensuel brut : d'environ CHF 700.- en 1^{ère} année à environ CHF 1'200.- en 3^{ème} année</p> <p>Treizième salaire : versé en deux tranches (juin et décembre)</p>
HORAIRES	<ul style="list-style-type: none">• 42 heures hebdomadaires• Durée quotidienne : 8h24 par jour (maximum 9 heures par jour)
HORAIRES ET JOURS DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE	<p>Du lundi au vendredi, une durée journalière de 8h24.</p> <p>Les horaires sont en principe : 7h00-11h30 / 12h15-16h09.</p>
VACANCES	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 20 ans, l'apprenti a droit à 27 jours de vacances par année.• Dès 21 ans, il a droit à 25 jours.• L'apprenti n'a pas le droit à des vacances durant le temps d'essai (3 premiers mois).• Les vacances comprennent au moins deux semaines consécutives durant l'année.• En principe, les vacances doivent être prises pendant les vacances scolaires.
ASSURANCE ACCIDENT HVS	<ul style="list-style-type: none">• L'apprenti est assuré contre les accidents professionnels et non professionnels par l'employeur.• L'assurance accident privée doit être annulée.• L'accident professionnel ou non professionnel doit être annoncé aux RH/Service Salaires.
DIVERS	<p>Les apprentis au CHVR bénéficient d'un tarif préférentiel pour les repas (-50%).</p> <p>Les tenues professionnelles et protections (EPI) sont fournies par l'employeur.</p>

4. Organisation de la formation

ACCUEIL PREMIERS JOURS

Avant d'entamer leur activité au sein des services, les apprentis suivent une journée d'accueil durant laquelle ils sont informés :

- de l'organisation du CHVR,
- des conditions cadres de leur apprentissage,
- des règles professionnelles spécifiques à leur activité.

Le deuxième jour est un jour de formation commun à tous les apprentis : « Apprendre à apprendre » et « Santé et sécurité au travail ».

Le troisième jour une visite du site est organisée, et les apprentis sont accompagnés dans leur service.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Une séance d'information aux parents est proposée chaque année au mois de septembre.

Les thèmes abordés sont notamment : le statut de l'apprenti, les conditions d'encadrement au CHVR et la sécurité au travail.

STRUCTURE DE LA FORMATION

TYPES DE FORMATION

Voies de formation menant au CFC d'agent d'exploitation :

Voies	Conditions d'admission	Durée de la formation
Formation duale	<ul style="list-style-type: none"> • Scolarité obligatoire achevée • Contrat d'apprentissage avec l'institution 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans
	<ul style="list-style-type: none"> • AFP d'employé d'exploitation • Contrat d'apprentissage avec l'institution 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ans (entrée directement en 2^{ème} année de formation)

COURS

Les apprentis suivent une formation théorique organisée de la façon suivante :

a) Les cours professionnels sont suivis auprès de l'EPASC de Martigny.

Les apprentis suivent 1 jour de cours par semaine durant les 3 ans.

Les informations peuvent être obtenues sur le site internet Orientation.ch.

b) Les cours interentreprises (CIE) sont suivis auprès de l'EPASC de Martigny, à raison de 16 jours sur les 3 ans.

Les CIE sont obligatoires pour se présenter à la procédure de qualification.

Les frais de déplacement pour les CIE sont remboursés par l'institution.

STAGES SPECIFIQUES

Afin de développer les compétences attendues par le plan de formation, l'apprenti effectue, en plus de son activité au sein du service technique, les stages spécifiques suivants :

a) Stage en intendance

Les objectifs de ce stage sont de répondre aux exigences de la formation en développant les compétences suivantes :

- Préparer et exécuter des travaux de nettoyage généraux d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiment.
- Préparer et exécuter des travaux de nettoyage généraux d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées.
- Gérer les déchets et les matériaux de manière respectueuse de l'environnement.

Ce stage correspond à un mois aux semestres 2, 3 et 6.

Le stage est organisé par le formateur en entreprise (FEE) en collaboration avec l'apprenti et les Ressources humaines.

b) Stage aux Parcs et jardins

Les objectifs de ce stage sont de répondre aux exigences de la formation en développant les compétences suivantes :

- Préparer et exécuter les travaux d'entretien des plantes à l'intérieur des bâtiments.
- Préparer et exécuter les travaux d'entretien des espaces verts à l'extérieur.

Ce stage correspond à un mois aux semestres 4, 5 et 6. Il peut toutefois être décliné en périodes en fonction des travaux spécifiques à réaliser.

Le stage est organisé par le formateur en entreprise en collaboration avec l'apprenti et les Ressources humaines.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

PREPARATION ET ORGANISATION DES JOURNEES FEE

L'encadrement des apprentis agents d'exploitation est assuré par le FEE. Ce dernier doit être au bénéfice :

- d'un brevet de concierge, d'un CFC d'agent d'exploitation ou d'un CFC du bâtiment avec minimum 5 ans de pratique.
- d'une formation pédagogique spécifique.
Cette formation peut être entamée seulement après 2 ans de pratique professionnelle.

Le FEE soutient l'apprenti dans son processus de formation.

Un apprenti peut être formé dans les services si :

- Un FEE qualifié à cette fin est occupé à 100%, ou
- Deux FEE qualifiés à cette fin sont occupés chacun au moins à 60%

L'encadrement est également assuré au quotidien par l'équipe, par le responsable pour la gestion et la planification et par le Service de formation CHVR (coaching des FEE, participation à la formation des apprentis, difficultés, médiations, contact avec les parents).

PLANIFICATION DE L'ENCADREMENT

Le FEE effectue un suivi mensuel des notes, du dossier de formation et des rapports de travail. C'est un moment privilégié de partage avec l'apprenti (vécu, difficultés rencontrées, etc).

EVALUATION

Le FEE et les référents apprentissages évaluent l'apprenti à l'aide des outils suivants :

- Rapport semestriel du formateur (formatif) : 1x par semestre
- Formulaire d'évaluation de la pratique en entreprise (formatif) : 1x par semestre
- Classeur de formation (formatif) : 1 x par semestre

COURS INTERNES

DESCRIPTION

En 1^{ère} année, l'apprenti bénéficie également d'une formation commune à tous les apprentis du CHVR sur les thèmes suivants :

- Apprendre à apprendre (1/2 jour)
- Gérer son budget (1/2 jour)
- Sécurité et santé au travail (1 jour).